

Mutations 2026



Corps à gestion nationale : mouvement 2026

Cette opération de gestion revêt une importance cruciale tout particulièrement pour les stagiaires : elle fixera leurs conditions de travail ainsi que leur cadre de vie pour l'ensemble de la future année scolaire.

Phase inter-académique

Les résultats du mouvement seront annoncés le mercredi 11 mars aux participants sur I-prof et pour ceux ayant renseigné un téléphone portable par SMS.

En privilégiant les postes spécifiques et à profil, l'administration ouvre la voie à des décisions arbitraires. Le SNCL s'oppose à cette tendance qui va à l'encontre du principe de transparence.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre résultat de mutation, contactez-nous.

En effet, les participants peuvent déposer **un recours individuel** dans un délai de 2 mois suivant le résultat, soit au plus tard le 11 mai 2026.

Phase intra-académique

Pour la phase intra-académique, le calendrier des demandes sur I-prof SIAM est fixé par chaque recteur d'académie. Toutefois le ministère préconise une ouverture des serveurs à partir du **16 mars** (mais la date effective est définie par chaque rectorat).

N'oubliez pas que l'essentiel du mouvement se fait sur des postes libérés en cours de mouvement. N'hésitez pas à demander un poste qui vous intéresse, même s'il n'apparaît pas vacant sur les documents académiques.

Les demandes se feront exclusivement par le portail internet i-Prof.

Il est absolument indispensable de prendre contact avec le responsable SNCL de l'académie qui vous conseillera dans l'organisation de vos vœux.

En effet, il n'y aura plus de vérification des barèmes par les représentants du personnel. Ce n'est plus une compétence de la CAPA.

La moindre erreur de calcul de l'administration, ou un oubli de pièces justificatives de votre part, peut faire varier considérablement votre barème et mettre en péril votre projet de mutation.

Une question ? Contactez-nous sur le numéro dédié : **06 77 15 51 77**



Qui participe ?

- Tous les collègues nommés dans une académie à la suite de la phase **inter** du mouvement (sauf sur poste spécifique national) devront **obligatoirement** recevoir une affectation dans cette académie et donc formuler une demande.
- Les collègues dont le poste est supprimé à la rentrée 2026 (**mesure de carte scolaire**) doivent **obligatoirement participer au mouvement intra** (avec 1 500 points de priorité sur les vœux : ancien établissement, commune de cet établissement, département de cet établissement et académie).
- Les **stagiaires déjà titulaires d'un autre corps** de personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation, qui n'ont pu être maintenus sur leur poste, participent aussi, obligatoirement au mouvement de

l'académie (avec une priorité de 1 000 points sur le vœu département d'affectation précédent, priorité éventuellement étendue au vœu « *tout poste* » dans l'académie).

- Les **personnels gérés hors académie**, en détachement, affectés en COM ou en Andorre, en Ecole Européenne ou mis à disposition qui ont fait connaître leur Intention de **réintégrer leur ancienne académie**, dès la phase inter-académique du mouvement, participent à la phase Intra avec une priorité de 1 000 points sur le vœu département d'affectation précédent, éventuellement étendue au vœu « *tout poste* » dans l'académie.

Tous les collègues cités ci-dessus recevront obligatoirement **une nouvelle affectation, y compris en extension** s'ils n'obtiennent pas l'un des vœux (jusqu'à 20 voire 25 ou 30 selon les académies) qu'ils auront formulés. Afin d'éviter cette procédure, **il faut utiliser au maximum les possibilités de vœux**.

- Tous les **titulaires** de l'académie (y compris les ex-stagiaires maintenus sur leur poste) **qui souhaitent changer d'affectation** participent au mouvement Intra. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils conservent leur poste actuel.
- Les collègues qui étaient en **disponibilité ou en congé avec perte de poste, en réadaptation...** gérés par l'académie et qui souhaitent y retrouver un poste doivent, pour l'obtenir, participer au mouvement Intra.